

Image not found or type unknown



## Vous avez un refus de caf et refus de rsa

Par **juiced**, le **27/04/2010** à **21:42**

Bonjour,

Notre société gagne à travers la france des dossiers de CAF et RSA

Si la CAF vous exige le certificat OFII pour vos enfants et vous savez que vous ne l'aurez pas car vos enfants sont rentrés hors procédure regroupement familial, une procédure simple vous permet de gagner et de demander la rétroactivité des droits sur deux en moyenne.

Si on vous refuse le RSA au motif que vous n'avez 5 ans de résidence régulière nous avons également une procédure.

Vous pouvez nous contacter : [a.droits.e@orange.fr](mailto:a.droits.e@orange.fr)

A.D.E.